

1
H
O
S

COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels sont depuis 2017 établis en conformité avec les recommandations Swiss GAAP RPC (en particulier RPC 21). Pro Helvetia a certes réalisé un gain minime du point de vue opérationnel, mais en tant qu'organisation à but non lucratif aux termes de RPC 21, elle présente un résultat équilibré pour l'exercice sous revue. Un résultat équilibré est également visé pour l'ensemble de la période de financement 2016-2020.

COMPTE DE RÉSULTAT

Montants en kCHF (kCHF = milliers de francs suisses)	2017
Contribution fédérale	40'096
Autres contributions	105
Autres revenus	188
Total des revenus	40'389
Charges liées aux projets	28'033
Frais de personnel	9'191
Autres frais d'exploitation	1'830
Amortissements	21
Total des charges d'exploitation	39'075
Résultat d'exploitation	-1'314
Charges financières (produits financiers)	-27
Charges (produits) hors exploitation	0
Charges (produits) extraordinaires	-165
Résultat avant variation du capital du fonds	-1'506
Variation du fonds projets et programmes propres	935
Résultat de l'exercice (avant affectation au capital libre)	-571
Affectation au capital libre	571
Résultat annuel	0

En raison de la première application de la norme comptable Swiss GAAP RPC en 2017, les chiffres de l'exercice précédent ne sont pas publiés.

BILAN

Montants en kCHF (kCHF = milliers de francs suisses)	Annexe chiffre	31.12.2017	1.1.2017	Variation
Caisse		9	11	-2
Banque		5'397	5'343	54
Total liquidités		5'406	5'354	52
Compte courant auprès de la Confédération		17'104	15'907	1'197
Autres créances		313	122	191
Actifs de régularisation		102	79	23
Total créances		17'519	16'108	1'411
Total capital de fonctionnement		22'925	21'462	1'463
Immobilisations corporelles mobilières		8	17	-9
Réserve cotisations patronales	1	251	262	-11
Participation à PRO HELVETIA EURL, Paris	2	130	166	-36
Total valeurs immobilisées		389	445	-56
Total actifs		23'314	21'907	1'407
Engagements à court terme pour projets et programmes de tiers	3	9'193	9'248	-55
Autres passifs courants	4	491	542	-51
Passifs de régularisation		179	122	57
Total des passifs courants		9'863	9'912	-49
Engagements à long terme pour les projets en cours et les programmes de tiers		3'064	3'083	-19
Provisions générales	5	427	458	-31
Total des passifs à long terme		3'491	3'541	-50
Capital de fondation		100	100	-
Fonds projets et programmes propres	6	9'592	8'657	935
Capital libre		268	-303	571
Total fonds propres		9'960	8'454	1'506
Total passifs		23'314	21'907	1'407

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Montants en kCHF (kCHF = milliers de francs suisses)	2017
A FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Résultat annuel avant affectation au capital libre	571
Amortissements des immobilisations corporelles	21
Diminution / (augmentation) créances	-1'388
Diminution / (augmentation) actifs de régularisation	-23
Augmentation / (diminution) engagements envers les tiers	-74
Augmentation / (diminution) autres passifs	-51
Augmentation / (diminution) actifs de régularisation	57
Augmentation / (diminution) provisions	-31
Augmentation / (diminution) fonds projets et programmes propres	935
Total flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	17
B FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Investissements	-12
Diminution / (augmentation) participations	36
Diminution / (augmentation) réserve cotisations patronales	11
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	35
C FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Augmentation des engagements financiers	-
Réduction des engagements financiers	-
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	-
Variation de liquidités (A+B+C)	52
Vérification «Fonds liquidités»	
État des liquidités au 1 ^{er} janvier	5'354
État des liquidités au 31 décembre	5'406
Variation de liquidités	52

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL

Montants en kCHF (kCHF = milliers de francs suisses)	État au 1. 1	Entrées	Sorties	Résultat annuel	Affectation au capital libre	État au 31. 12
2017						
Capital de fondation	100	-	-	-	-	100
Fonds projets et programmes propres	8'657	935	-	-	-	9'592
Résultat annuel	-	-	-	571	-571	-
Capital libre	-303	-	-	-	571	268
Total capital propre	8'454	935	-	571	-	9'960

En raison de la première application de la norme comptable Swiss GAAP RPC en 2017, les chiffres de l'exercice précédent ne sont pas publiés.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

CORPORATE GOVERNANCE

Structure de l'entreprise

La Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia est une fondation indépendante de droit public, dont le siège est à Berne. Les tâches de Pro Helvetia sont définies par la loi du 11 décembre 2009 sur l'encouragement de la culture (LEC, RS 442.1).

Organisation

L'organe suprême de la Fondation est le Conseil de fondation, qui est nommé par le Conseil fédéral. Le Secrétariat de la Fondation suisse pour la culture est à Zurich. Il comprend les quatre secteurs Promotion culturelle, Programmes, Communication et Ressources. À l'étranger, Pro Helvetia dispose de bureaux de liaison au Caire, à Johannesburg, à New Delhi, à Shanghai et à Moscou. Elle gère le Centre culturel suisse de Paris (CCS) et finance le programme culturel des instituts suisse de Rome (ISR) et de New York (SINY). De plus, le CCS de Paris participe à 100% à Pro Helvetia E.U.R.L., Paris, dont le but est d'exploiter une réception, une bibliothèque et une vitrine pour le Centre culturel suisse, rue des Francs-Bourgeois, à Paris.

Révision

Les réviseurs des comptes sont élus par le Conseil fédéral. Lors de sa séance du 16.11.2016, le Conseil fédéral a désigné DBT SA, Zurich, comme organe de révision pour les exercices 2017 à 2019. L'auditeur principal est Linus Furrer.

Les réviseurs perçoivent des honoraires de 5000 CHF pour les prestations de conseil général et de 18 500 CHF pour la révision des comptes annuels.

Nombre d'employés

Le nombre d'équivalents temps plein s'élevait à 76,6 équivalents temps plein pour l'année sous revue (année précédente 72,6 équivalents temps plein).

PRINCIPES DIRECTEURS

Principes régissant l'établissement des comptes

Les comptes annuels de Pro Helvetia se fondent sur les bases juridiques spécifiques suivantes: loi du 11 décembre 2009 (en particulier l'art. 42 de la LEC). Les états financiers doivent être établis conformément aux normes généralement admises et aux normes comptables Swiss GAAP RPC (notamment Swiss GAAP RPC 21).

Les présents comptes annuels comprennent non seulement ceux de Pro Helvetia à Zurich, mais également ceux des bureaux de liaison et du Centre cultu-

rel suisse de Paris. La période sous revue va du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. La date de clôture du bilan est le 31 décembre 2017.

La devise de référence du rapport est le franc suisse (CHF). Sauf indication contraire, tous les chiffres présentés sont à lire en milliers de francs suisses (kCHF). Les petits écarts sont arrondis.

Évaluation des créances

Le calcul est réalisé sur la base de l'état des créances au 31 décembre 2017, après déduction des correctifs de valeurs individuels.

Évaluation des immobilisations corporelles

Le bilan des immobilisations corporelles est établi en fonction de la valeur d'acquisition, déduction faite de l'amortissement économique nécessaire. En principe, les amortissements se calculent sur la base des valeurs d'acquisition déclinées de manière linéaire pour la durée d'utilisation estimée. La limite d'activation est de 5000 CHF par objet individuel et de 30 000 CHF pour les achats collectifs. Durées d'utilisation estimées pour les immobilisations:

Équipements des bureaux	10 ans
Matériel informatique (hardware)	3 ans

Engagements pour les projets et programmes en cours

Les engagements pour les projets et programmes en cours sont présentés à leur valeur nominale. Les passifs sont comptabilisés dès qu'une demande de subvention est approuvée et qu'un engagement irrévocable est donc établi.

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation comprennent les charges et produits à recevoir qui n'ont pas encore été facturés (facture non encore créée/reçue). Les charges déjà payées ou comptabilisées pour des périodes futures (par exemple, les loyers/assurances payés d'avance) et les produits perçus sont également reportés sur l'année suivante.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'un événement passé donne lieu à une obligation, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour honorer l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être faite. Si la sortie de ressources n'est pas probable, c'est-à-dire inférieure à 50%, ou si elle ne peut être estimée de manière fiable, la situation est comptabilisée en passif éventuel.

NOTES AFFÉRENTES AUX COMPTES ANNUELS

1 Réserve des cotisations patronales à la Caisse fédérale de pension (PUBLICA)

En 2008, Pro Helvetia a conclu un accord avec PUBLICA pour le financement de prestations spécifiques aux employeurs. Au 31.12.2017, il y a une réserve de 251 kCHF (exercice précédent: 262 kCHF). Ces fonds seront utilisés sur demande de Pro Helvetia.

2 Participation à Pro Helvetia E.U.R.L. Paris

La responsabilité de la participation des 100% à Pro Helvetia E.U.R.L. incombe au Centre culturel suisse. Les capitaux propres de cette société s'élèvent à 111 kEUR au 31 décembre 2017.

Montants en kCHF	2017	2016
État au 1.1.	166	5
Augmentation de capital	0	161
Réévaluation	-36	0
État au 31.12	130	166

3 Engagements pour des projets et des programmes de tiers en cours

Ce poste comprend les engagements résultant des contributions octroyées pour des projets et programmes pour lesquels une sortie de liquidités est attendue dans les 12 prochains mois.

Montants en kCHF	2017	2016
Pro Helvetia Zurich	8'181	8'337
Pro Helvetia Antennes	1'012	911
État au 31.12	9'193	9'248

4 Autres passifs courants

Ce poste comprend, entre autres, les engagements envers les caisses de pension pour 111 kCHF (exercice précédent: 113 kCHF).

5 Provisions générales

La provision générale comprend, d'une part, les soldes créditeurs des jours fériés non recouvrables et des heures de travail supplémentaires et, d'autre part, une provision pour risques fiscaux à l'étranger.

Montants en kCHF	2017	2016
État 1.1	458	624
Formation	0	234
Utilisation / résolution	31	400
État au 31.12	427	458

6 Fonds projets et programmes propres

Le Fonds projets et programmes propres contient des fonds qui sont réservés à des projets et programmes propres déjà approuvés et solidement planifiés.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Coûts de projets selon ZEW0

Les coûts directs de projets représentent les fonds que Pro Helvetia met à la disposition de tiers. Cela comprend également les services qui contribuent directement à la mise en œuvre des projets soutenus (par exemple, les frais de personnel directement attribuables à un projet). Les coûts d'appui aux projets sont des services administratifs engagés dans le cadre de projets culturels externes et internes (par exemple, les coûts de conception, de conseil et de promotion). Les frais administratifs comprennent tous les coûts qui n'ont pas d'influence directe sur les projets mais qui sont nécessaires à l'accomplissement du mandat légal de Pro Helvetia. Les calculs sont basés sur la norme de l'organisme de certification des organisations à but non lucratif (ZEW0).

Montants en kCHF	2017		2016		Variation	
Coûts directs de projets	31'940	82,1%	29'751	81,3%	2'189	7,4%
Coûts d'appui aux projets	2'332	6,0%	2'308	6,3%	24	1,0%
Coûts totaux des projets	34'272	88,1%	32'059	87,6%	2'213	6,9%
Coûts administratifs	4'611	11,9%	4'541	12,4%	70	1,5%
Total des charges	38'883	100,0%	36'600	100,0%	2'283	6,2%

Passifs éventuels

Il n'y a pas de passif éventuel.

Obligation découlant des contrats de location

Le siège de Pro Helvetia sera entièrement rénové par le propriétaire du bâtiment à partir de 2018. Après l'achèvement de la remise à neuf (prévue pour le 31 juillet 2019), un contrat de location assorti d'une option de prolongation pour une période de quinze ans débute. Le passif total du contrat de location s'élève à 7872 kCHF.

Transactions avec des parties liées

La contribution fédérale s'élève à 40 096 kCHF (exercice précédent: 38 816 kCHF). Il n'y a pas eu d'autres transactions avec des parties liées au cours de l'exercice sous revue.

Rémunération des membres des organes de direction

Au cours de l'exercice sous revue, un montant total de 57 kCHF (exercice précédent: 52 kCHF) a été versé aux membres du Conseil de fondation (y compris le président) et un montant total de 754 kCHF (exercice précédent: 849 kCHF) aux membres de la Direction.

Fondation de prévoyance professionnelle

Pro Helvetia adhère contractuellement à la Caisse fédérale de pension PUBLICA. En 2017, des contributions d'un montant total de 1322 kCHF ont été versées à PUBLICA. Le taux de couverture estimé au 31.12.2017 est de 107%.

Événements postérieurs à la clôture du bilan

Aucun événement postérieur à la date de clôture du bilan n'a pu avoir un impact significatif sur le bilan et le compte de résultat. Ces comptes annuels ont été approuvés par le Conseil de fondation de Pro Helvetia le 2 mars 2018.

Gestion des risques

Pro Helvetia assure la gestion des risques pour le compte de la Confédération. On observe des événements et des développements qui se produisent avec une certaine probabilité et qui pourraient avoir un impact financier et non financier négatif significatif sur la réalisation des objectifs et l'accomplissement des tâches en tant qu'organisation affiliée. Le catalogue des risques est vérifié et corrigé périodiquement.

Pro Helvetia dispose également d'un système de contrôle interne (SIC) adapté aux risques financiers.

RÉÉVALUATION DU BILAN AU 31. 12. 2016

Conversion de l'établissement des comptes

Ces dernières années, Pro Helvetia a adopté les normes IPSAS comme normes comptables. À partir de l'exercice 2017, la comptabilité est effectuée conformément aux recommandations comptables Swiss GAAP RPC (notamment Swiss GAAP RPC 21).

En raison de la première application des Swiss GAAP RPC en tant que normes comptables, le bilan a été réévalué au 31 décembre 2016. Les éléments suivants ont été calculés en fonction de leur valeur effective:

Réserve de cotisations patronales

Capitalisation initiale de la réserve de cotisations patronales précédemment indiquée dans les notes.

Engagement de retraite

Reprise intégrale de la provision pour retraites et écarts actuariels non requise conformément à la norme IPSAS 25.

Engagements pour les projets et programmes en cours

Examen de tous les engagements déjà pris pour soutenir des projets et programmes de tiers.

Fonds projets et programmes propres

Examen des fonds réservés aux projets et programmes propres déjà approuvés et solidement planifiés.

Résumé des écritures concernant le capital propre:

Montants en kCHF		
Total capital propre	État au 31. 12. (avant réévaluation)	2'768
Réserve de réévaluation	Résolution	-5'015
Pertes et profits actuariels	Résolution	4'888
Résultat annuel	Affectation au fonds projets et programmes propres	-2'495
Bénéfice reporté	Affectation au fonds projets et programmes propres	-46
Fonds projets et programmes propres	Fonds affectés à des projets et programmes déjà approuvés	8'657
Capital libre	À la libre disposition de la Fondation	-303
Total capital propre	État au 1. 1 (après réévaluation)	8'454

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Fiduciaire | Conseil Fiscal et Juridique
Audit | Conseil d'Entreprise
Solutions Informatiques Globales



Rapport de l'organe de révision

Au conseil de fondation de
Pro Helvetia
Zurich

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Pro Helvetia, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Responsabilité du conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales incombent au conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Autres indications

Les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 ont été contrôlés par un autre organe de révision selon Norme suisse relative au contrôle restreint. Dans son rapport du 23 février 2017, l'organe de révision a exprimé une opinion non modifiée par rapport à ces comptes annuels.



OB T SA | Hardturmstrasse 120 | 8005 Zurich
T +41 44 278 45 00 | www.obt.ch

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément selon la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (article 83b CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 83b CC en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

OBT SA

Linus Furrer
expert-réviseur agréé
réviseur responsable

Daniel Schweizer
expert-réviseur agréé

Zurich, 14 février 2018

- Comptes annuels 2017 (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation du capital et l'annexe)

PRO HELVETIA
Schweizer Kulturstiftung
Hirschengraben 22
CH-8024 Zürich
T +41 44 267 71 71
F +41 44 267 71 06
info@prohelvetia.ch
www.prohelvetia.ch

COMPTES ANNUELS 2017